

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2022_02

Attribution du marché POUR la mission de diagnostic amiante et plomb avant travaux pour la cristallisation de la forge d'ARTHEZ D'ASSON

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le mercredi 22 décembre 2021 dont la date limite de réception des offres était fixée au vendredi 7 janvier 2022,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais.

-ATLANTIC CONTROLE reçue par mail le 03/01/2022 à 15h40

-SESO reçue par mail le 04/01/2022 à 12H33

-2CS reçue par mail le 05/01/2022 à 16H13

-APAVE reçue par mail le 06/01/2022 à 16H05

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec l'entreprise :

2CS

24, rue Maubec

64 230 LESCAR

SIRET : 435 054 481 00039

contact: Cédric Narbebury

cedric.narbebury@2cs.fr

05 59 71 24 61

Le montant du marché pour un numéro s'élève en euros hors taxes à : **1 140,00 euros Hors taxes.**

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à Bénéjacq, le 18/01/2022

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la Communauté de communes du Pays de Nay

